

Comité Syndical Reconvoqué du 20 mai 2022

DELIBERATION N° 2022-05-025

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de membres 105			L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement reconvoquée par le Président le treize mai, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Gianni Don Georges. Monsieur Poli Xavier a été désigné secrétaire de séance. L'assemblée délibérante étant reconvoquée, le comité syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
105	11	31	

Présents :

BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, COSTA Paul (suppléant de M. OLMETA Claudy), CICCADA Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.

Absents représentés :

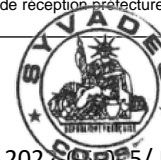
MARCANGELI Laurent (a donné pouvoir à Vivoni Ange-Pierre), Ferrandi Etienne (a donné pouvoir à BONARDI Jean-Paul) LACOMBE Xavier (a donné pouvoir à BONARDI Jean-Paul), FRAU David (a donné pouvoir à SOTTY Maire-Laurence), SBRAGGIA Stéphane (a donné pouvoir à SOTTY Mme Marie-Laurence), ADORNI Roméro (a donné pouvoir à CICCADA Vincent), MARCHETTI François-Marie (a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges), VUILLAMIER Jean-Marcel (a donné pouvoir à VIVONI Ange-Pierre), EMANUELLI Paul-Jean (a donné pouvoir à BERNARDI François), GAMBOTTI Alexandre (a donné pouvoir à BERNARDI François), SINDALI Philippe (a donné pouvoir à Xavier Poli), FRANCESCHINI Christiane (a donné pouvoir à POLI Xavier), NICOLAI Marc-Antoine (a donné pouvoir à MARIOTTI Marie-Thérèse), BERLINGHI François (a donné pouvoir à MARIOTTI Marie-Thérèse), MATTEI Jean-François (a donné pouvoir à Jean-Baptiste GIFFON), MARCHETTI Etienne (a donné pouvoir à GIORDANI Jean-Pierre), NEGRONI Jérôme (a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges), BARTOLI Paul-Marie (a donné pouvoir à CICCADA Vincent), MICHELETTI Vincent (a donné pouvoir à GIORDANI Jean-Pierre), QUILICHINI Paul (a donné pouvoir à GIFFON Jean-Baptiste)

Absents :

BATTESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, ROMITI Gérard et SAVELLI Pierre.
BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, COMBETTE Christelle, CORTICCHIATO Caroline, FAGGIANELLI François, KERVELLA Philippe, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, PUGLIESI Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SUSINI Jean, VANNUCCI Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël.
COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric.
ACQUAVIVA François-Xavier, BARTHELEMY Roxane, GUIDONI Pierre et SEITE Jean-Marie.
FANTOZZI Jean-Michel.
BRUZI Benoit et EMANUELLI Paul-Jean.
BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.
BERLINGHI François, CIMIGNANI Marie-Flora.
ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph.
DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph et TERRIGHI Charlotte.
FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.
MAURIZI Pancrace.
ALBERTINI Pierre-François.
LECCIA Pascal.
ISTRIA Patrice et PERENEY Jean.
MATTEI FAZI Joselyne, POMPONI Paul François et CHIAPPINI Charles.
CESARI Etienne, LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-025-DE
Date de rétrotransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

Certifié exécutoire,
après transmission de l'acte en Préfecture le 02/06/2022,
et de la publication de l'acte le 02/06/2022



pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Monsieur Don-George GIANNI, Président expose,

Les articles L.1411-5, D.1411-5, L.1414 et suivants du Code général des collectivités territoriales prévoient que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président ou de son représentant, membre de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

L'élection des membres de la CAO du Syvadec a été réalisée le 16 décembre 2021 et était composée comme suit :

Membres titulaires

- Madame Marie-Laurence SOTTY
- Monsieur Jean-Baptiste GIFFON
- Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- Monsieur Louis POZZO DI BORGIO
- Monsieur Jean François MATTEI

Membres suppléants

- Monsieur Benoît BRUZI
- Monsieur François BERNARDI
- Monsieur Etienne FERRANDI
- Monsieur Vincent MICHELETTI
- Monsieur Jérôme NEGRONI

Compte-tenu de la démission de Monsieur Louis Pozzo-di-Borgio, un siège de membre titulaire est vacant. Il convient de procéder à la réélection des membres de la CAO.

Nombre de listes déposées : 1

Aussi, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection sans panachage ni vote préférentiel de la liste déposée et qui composera la Commission d'Appel d'Offres du Syvadec.

Il est proposé la liste suivante :

Membres titulaires

- Madame Marie-Laurence SOTTY
- Monsieur Jean-Baptiste GIFFON
- Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- Monsieur Ange-Pierre VIVONI
- Monsieur Jean François MATTEI

Membres suppléants

- Monsieur Benoît BRUZI
- Monsieur François BERNARDI
- Monsieur Etienne FERRANDI
- Monsieur Vincent MICHELETTI
- Monsieur Jérôme NEGRONI

La liste proposée est élue à l'unanimité des suffrages exprimés.
Les nominations prennent effet immédiatement.

Accusé de réception en préfecture 02B-20009827-20220520-2022-05-025-DE Date de télétransmission : 02/06/2022 Date de réception préfecture : 02/06/2022

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu l'article L.1411-5 et L.1414 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles L2121-22, L. 2121-21, L.5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant les résultats du vote obtenu par la liste proposée,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, président

A l'unanimité :

- proclame l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Membres Titulaires :

- Madame Marie-Laurence SOTTY
- Monsieur Jean-Baptiste GIFFON
- Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- Monsieur Ange-Pierre VIVONI
- Monsieur Jean François MATTEI

Membres suppléants :

- M. Benoît BRUZI
- M. François BERNARDI
- M. Etienne FERRANDI
- M. Vincent MICHELETTI
- M. Jérôme NEGRONI

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élue, feront partie avec voix délibératives des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant nécessite une procédure formalisée ou un concours

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Le Président,

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-025-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022